

Responsable territorial PSMI (H/F)

Rattaché à la Direction de la Prévention et de l'Accompagnement, au sein du service Promotion de la Santé Maternelle Infantile (PSMI), sous la responsabilité hiérarchique du Médecin départemental, il a pour mission de participer au développement de la politique de promotion de la santé maternelle et infantile sur le territoire. Il encadre l'équipe de PSMI territorialisée

CADRE D'EMPLOI : Cadres territoriaux de santé, sages-femmes, puéricultrices

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : Verdun

MISSIONS & ACTIVITÉS PRINCIPALES

- 1- Assurer, par délégation du médecin départemental, le management des équipes de PSMI sur le territoire**
 - Assurer les actes liés à la gestion des ressources humaines des agents de l'équipe PSMI (évaluations, validation des congés, avis sur les temps partiels, promotions et avancements, discipline, formation...)
 - Gérer avec le médecin départemental, le chargé d'appui au pilotage et les assistants de PSMI les approvisionnements en fournitures et équipements, les conventionnements nécessaires à l'activité des équipes
 - Organiser, suivre, contrôler et évaluer l'activité
 - Encourager la dynamique de l'équipe de PSMI.
 - Participer à la définition des priorités concernant les actions à mener sur le territoire
 - Assurer le lien et la coordination avec les autres services départementaux et les partenaires.

- 2- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de promotion de la santé maternelle et infantile**
 - En lien avec les médecins, évaluer les besoins spécifiques en matière de PSMI sur son territoire
 - Participer à la mise en œuvre du Plan de Développement de la PSMI (projet de service)
 - Collecter des données et produire des analyses en matière de santé, d'accueil, d'activité et en assurer si besoin la présentation

- 3- Sous la responsabilité du médecin départemental et en lien avec le Médecin chargé de la prévention, mettre en place des actions de prévention universelle dans le domaine de la PSMI**
 - Participer à l'élaboration, à la construction et au portage d'actions de promotion de la santé en lien avec les autres services départementaux et les partenaires
 - Contribuer à la construction et à l'organisation d'un programme d'éducation à la santé
 - Organiser des actions de soutien à la parentalité, des consultations de prévention pour les enfants de 0 à 6 ans et coordonner les interventions à domicile des professionnels du service
 - Accompagner le choix et la mise en place d'outils de repérage des fragilités, des difficultés parentales, des retards ou des anomalies de développement
 - Donner un avis technique sur les orientations vers des prises en charge adaptées

- 4- Veiller au respect des conditions d'accueil individuelles et collectives de la petite enfance**
 - Développer les partenariats avec les acteurs de l'accueil de la petite enfance
 - Organiser le soutien aux professionnels de l'accueil de la petite enfance dans les domaines de la santé et du développement de l'enfant, de l'exercice de la parentalité
 - Contribuer à l'écriture et au portage des procédures agrément, de celles relatives aux autorisations ou avis relatifs aux établissements d'accueil des jeunes enfants
 - Coordonner, mettre en œuvre la procédure d'agrément d'accueil individuel, planifier le contrôle des professionnels
 - Tenir les commissions agrément et prendre les décisions en conséquence
 - Construire les argumentaires et participer si besoin aux Commissions consultatives paritaires départementales
 - Suivre et contrôler les structures d'accueil collectives du jeune enfant et instruire les dossiers des entreprises de service de garde d'enfant ; transmettre les éléments nécessaires à l'établissement d'un avis au Médecin départemental

5- Développer le partenariat et des actions en faveur de la promotion de la santé maternelle et infantile

- Par délégation du médecin départemental, représenter le Département aux réunions institutionnelles liées à la santé (ARS, CAF, contrats locaux de santé, CPTS...)
- Par délégation du médecin départemental, représenter le Département dans les établissements intervenant dans le champ de compétence de la PSMI : GHT (Groupement Hospitalier de Territoire, CAMSP (Centre d'action médico-sociale précoce), CMP (Centre médico-psychologique), CMPP (centre médico-psycho-pédagogique), LAPE (lieux d'accueil parents-enfants)...
- Mettre en place les actions définies dans les conventionnements avec les partenaires, notamment autour de l'animation des réseaux départementaux et locaux de soutien à la parentalité

6- Assurer les relations avec les services départementaux chargés de la Protection de l'Enfance

- Organiser en lien avec le médecin référent protection de l'enfance la formation de l'équipe de PSMI au repérage des situations compromettant la santé de l'enfant ou son développement
- Sous la responsabilité du médecin départemental et en lien avec le médecin référent protection de l'enfance mettre en place des actions de repérage des situations à risque et des procédures d'alerte pour les situations repérées comme compromettant la santé de l'enfant ou son développement
- Apporter aux équipes de PSMI le conseil technique concernant les situations présentant des éléments inquiétants
- Assurer le lien avec les équipes du Service Social Territorial et de l'Aide Sociale à l'Enfance pour une prise en compte optimale des éléments d'inquiétude relevés
- Permettre la remontée des éléments nécessaires au diagnostic médical de maltraitance et à la prise de décision

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

Connaissances professionnelles : Santé et développement de l'enfant, Prévention, promotion de la santé, éducation à la santé, Cadre réglementaire de la Protection Maternelle et Infantile, des Assistants maternels et familiaux, des établissements d'accueil des jeunes enfants, Cadre général de l'Aide sociale à l'enfance, Organisation et fonctionnement du Département

Compétences professionnelles : Capacité à la collaboration, Capacité d'adaptation, Capacité d'analyse, d'initiative et d'animation, Capacité à communiquer

Attitudes professionnelles : Autonomie, Travailler en équipe, Empathie, Qualités rédactionnelles

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : Permis B, Rémunération indiciaire + régime indemnitaire. Poste ouvrant droit à 25 points de NBI. Droits 25 jours de congés + jours RTT selon organisation du temps de travail. Possibilité de télétravail. CET monétisable. Tickets restaurant. Chèques vacances. Participation prévoyance. Participation aux frais de transports en commun. Amicale du personnel.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV, dernier arrêté de situation administrative, attestation de réussite au concours, ...) à

**Monsieur le Président du Conseil départemental
Département de la Meuse - Direction des Ressources Humaines
BP 50 514
55012 BAR LE DUC CEDEX
drh@meuse.fr**

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Monsieur le Docteur Denis AMBROISE au 03.29.45.76.55